

## AVIS DE CONVOCATION

Chers membres,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée générale annuelle et à l'Assemblée générale du budget de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier Historique, qui se tiendront tour à tour le jeudi 22 septembre 2022, à compter de 9h00.

### Période d'enregistrement – 8 h 00 à 9 h 00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Jeudi 22 septembre 2022, à 9h00 Centre PHI, Espace A 315, rue Saint Paul Ouest	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU BUDGET Jeudi 22 septembre 2022, à 10h00 Centre PHI, Espace A 315, rue Saint Paul Ouest
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de l'assemblée</li> <li>Élection du président et du secrétaire d'assemblée</li> <li>Conformité de l'assemblée (avis de convocation et quorum)</li> <li>Adoption de l'ordre du jour</li> <li>Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle</li> <li>Rapport du conseil d'administration</li> <li>Présentation des états financiers et du rapport du vérificateur</li> <li>Nomination d'un vérificateur comptable</li> <li>Élection des administrateurs</li> <li>Levée de l'assemblée</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de l'assemblée</li> <li>Élection du président et du secrétaire d'assemblée</li> <li>Conformité de l'assemblée (avis de convocation et quorum)</li> <li>Adoption de l'ordre du jour</li> <li>Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du budget</li> <li>Présentation du plan d'action 2023</li> <li>Présentation et adoption du budget 2023</li> <li>Levée de l'assemblée</li> </ol>

<b>Budget 2023</b>	
<b>Revenus</b>	
Cotisations des membres	1 564 000 \$
Intérêts	17 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 581 000 \$</b>
<b>Dépenses</b>	
1- Projets et événements	235 000 \$
2- Communications et promotion	370 000 \$
3- Opérations et convivialité dans le Vieux-Montréal	380 000 \$
4- Service aux membres et réseautage	215 000 \$
5- Affaires financières et juridiques	33 000 \$
6- Administration	348 000 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 581 000 \$</b>

### IMPORTANT

**Droit de vote :** Seuls les membres ont droit de vote. Chaque membre a droit à un seul vote qu'il peut déléguer par procuration à une seule personne physique. Cette personne physique ne peut représenter plus d'un membre à la fois. (Article 3.2.1 des règlements de régie interne de la SDC Vieux-Montréal)

**Procuration :** Pour que la procuration soit valide, elle doit être faite par écrit sur un formulaire spécialement identifié, numéroté, portant le sceau de la SDC et fourni à cette fin par la SDC et mentionner le nom du membre et de la personne à qui le membre délègue son droit de vote pour la durée de l'assemblée. Cette personne doit être propriétaire, associée, ou à l'emploi du membre qui le délègue ou toute autre personne (exemple : famille). (Article 3.2.3).

Lesdites procurations seront disponibles au bureau de la SDC Vieux-Montréal au 10, rue Notre-Dame Est, bureau 505, Montréal (QC), H2Y 1B7. Seules ces procurations seront acceptées et pourront être déposées au bureau de la SDC jusqu'au 7 septembre 2022, 17h (date limite).

**Élections :** Comme dans le présent processus d'élections, trois postes d'administrateurs sur la CA de la SDC étaient à combler et que trois candidatures ont été validées, il s'agit pour cette année d'un processus intégral d'élections par acclamation.

**La journée de vote par anticipation du 15 septembre 2022, ainsi que le volet d'élections prévu lors de l'Assemblée générale annuelle du 22 septembre 2022 n'auront donc plus lieu.**

**N.B. Veuillez prendre note que les règlements actuellement en vigueur sont en ligne sur notre site Internet :**  
[vieuxmontreal.ca/infos-entrepreneurs/assemblee-generale-annuelle](http://vieuxmontreal.ca/infos-entrepreneurs/assemblee-generale-annuelle)

SDC Vieux-Montréal

10, rue Notre-Dame Est, bureau 505 - Vieux-Montréal (QC) H2Y 1B7 | 514-732-8685 | [info@sdcvieuxmontreal.com](mailto:info@sdcvieuxmontreal.com)